

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 1^{er} octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
Mme	Lia Tremblay, conseillère	siège n°2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ABSENT:

M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
----	------------------------	------------

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M.	Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier
----	---

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

148-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 30 septembre 2025
 - 6.2 Autorisation d'accès à ClicSécur Entreprise pour le directeur général
 - 6.3 Autorisation d'accès à ClicSécur Entreprise pour l'adjointe administrative
 - 6.4 Autorisation d'accès à Service Canada pour le directeur général
 - 6.5 Autorisation de signature – compte Desjardins – D.G.A.
 - 6.6 Motion de félicitations – Monsieur Éric Girard, ministre délégué au Développement économique régional
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Offre de services – Analyses de sol supplémentaires des milieux humides pour le secteur de développement résidentiel à l'Est de la rue Gilbert
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – reddition comptes travaux 2025
 - 8.2 Programmation des travaux TECQ 2024-2028
 - 8.3 Octroi du contrat déneigement du lac Chabot 2025-2026
 - 8.4 Octroi du contrat déneigement secteur 1980, chemin des Vacanciers
 - 8.5 PAVL 22025 – Volet redressement et sécurisation-réfection chemin tour du lac Labrecque et 9^e Rang
9. **Varia :**
10. **Rapport des comités**

- 11. Période de questions citoyennes
- 12. Levée de la séance ordinaire

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Reporté au prochain conseil.

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

4.1 M. Carol Dionne et Mme Judith Fleury demandent que la municipalité érige un muret pare-bruit et poussière lors des travaux d'aqueduc et d'égouts prévus l'an prochain car la voie de contournement passera près de leur résidence.

Le conseil examinera ce qui est possible de faire rendu à cette étape des travaux et avec le nouveau conseil également.

4.2 Lettre du comité des riverains du Lac Louvier

Demande d'asphaltage du chemin menant au Lac Louvier.

Le conseil va regarder si subventions et budget possible et un suivi sera fait ultérieurement.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

149-25

6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 198 097.68\$ (paiements émis 4 186.46\$ et comptes à payer 193 911.22\$).

ADOPTÉE

150-25

6.2 AUTORISATION D'ACCÈS À CLICSÉCUR ENTREPRISE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant la nécessité pour le Directeur Général de la municipalité d'accéder à la plateforme ClicSécur Entreprise afin de gérer et suivre les démarches et obligations en matière de sécurité ;

Considérant la demande formulée par le Directeur Général en ce sens,

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque autorise expressément Monsieur Robin Ratthé, directeur Général de la municipalité à obtenir un accès à la plateforme ClicSécur Entreprise.

Cet accès lui permettra de consulter, gérer et suivre toutes les démarches

relatives à la sécurité et à la conformité de la municipalité sur cette plateforme.

Le Directeur Général est chargé de respecter la confidentialité des informations accessibles via cette plateforme et de veiller à leur bonne utilisation.

ADOPTÉE

151-25

6.3 AUTORISATION D'ACCÈS À CLICSÉCUR ENTREPRISE POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant la nécessité pour l'adjointe administrative de la municipalité d'accéder à la plateforme ClicSécur Entreprise afin de gérer et suivre les démarches et obligations en matière de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque autorise expressément madame Annie Turcotte, adjointe administrative de la municipalité à obtenir un accès à la plateforme ClicSécur Entreprise.

Cet accès lui permettra de consulter, gérer et suivre toutes les démarches relatives à la sécurité et à la conformité de la municipalité sur cette plateforme.

L'adjointe administrative est chargée de respecter la confidentialité des informations accessibles via cette plateforme et de veiller à leur bonne utilisation.

ADOPTÉE

6.4 AUTORISATION D'ACCÈS À SERVICE CANADA POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce point est reporté.

6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – COMPTE DESJARDINS – D.G.A.

Ce point est déjà autorisé.

152-25

6.6 MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR ÉRIC GIRARD, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Considérant que Monsieur Éric Girard était député de circonscription de Lac-Saint-Jean ;

Considérant qu'à la suite du remaniement ministériel du gouvernement Legault, Monsieur Girard a obtenu une promotion au sein du gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
ET APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal félicite monsieur Éric Girard pour sa nomination comme ministre délégué au Développement économique régional et ministre responsable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

153-25

7.1 OFFRE DE SERVICES – ANALYSES DE SOL SUPPLÉMENTAIRES DES MILIEUX HUMIDES POUR LE SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL À L'EST DE LA RUE GILBERT

Considérant que dans le cadre du projet de développement résidentiel à l'Est de la rue Gilbert, la municipalité a procédé à l'identification des milieux humides ;

Considérant que la majorité du développement ciblé serait occupé par un milieu humide de type marécage arborescent ;

Considérant que les sols observés se caractérisent par un mélange de sols organiques et limoneux ;

Considérant qu'une analyse par perte au feu du pourcentage de matière organique pourrait permettre d'affiner l'analyse terrain réalisée et assurer une délimitation plus précise du milieu humide s'il y a lieu ;

Considérant que ces analyses de sol pourraient permettre de concrétiser plus de développement résidentiel dans ce secteur s'il est déterminé que le secteur n'est pas reconnu comme étant un milieu humide en soi ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal accepte l'offre de services d'Environnement C.A pour effectuer des analyses de sol supplémentaire des milieux humides pour le secteur de développement résidentiel à l'Est de la rue Gilbert pour un montant de 4 270.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

154-25

8.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTE TRAVAUX 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR; Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de Labrecque approuve les dépenses d'un montant de relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

155-25

8.2 PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2024-2028

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé
ET APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

156-25

8.3 OCTROI DU CONTRAT DÉNEIGEMENT DU LAC CHABOT 2025-2026

Considérant la soumission reçue de DRPS enr. pour le déneigement du chemin du Lac Chabot pour la saison 2025-2026 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque octroie le contrat de déneigement du lac Chabot pour un montant de 8000.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

157-25

8.4 OCTROI DU CONTRAT DÉNEIGEMENT SECTEUR 1980, CHEMIN DES VACANCIERS

Considérant la soumission reçue de 9122-9872 Québec Inc. pour le déneigement du secteur du 1980, chemin des Vacanciers pour la saison 2025-2026 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque octroie le contrat de déneigement du secteur du 1980, chemin des Vacanciers à l'entreprise 9122-9872 Inc. au montant de 830.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

158-25

8.5 PAVL 2025 – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION- RÉFECTION CHEMIN TOUR DU LAC LABRECQUE ET 9^E RANG

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labrecque choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☐ L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Robin Ratthé, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
ET APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil de la municipalité de Labrecque autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Robin Ratthé, directeur général, greffier et trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

9. VARIA :

10. RAPPORT DES COMITÉS

Mme la mairesse explique la décision de la municipalité pour le fonctionnement du Relais pour la saison 2025-2026 ainsi que le processus de sélection pour le choix du concessionnaire.

M. le conseiller Robin Gauthier mentionne que la Régie incendies constate beaucoup de sollicitations durant l'année ce qui nécessite une réflexion pour le prochain budget.

Mme la conseillère Annick Bouchard invite la population à l'inauguration du garage municipal le 2 octobre à compter de 17h. La municipalité profitera de cette occasion pour souligner l'importance des bénévoles de tous les comités.

Mme la conseillère Lucie Boivin informe que la prochaine activité du centenaire se tiendra le 31 octobre à l'occasion de la fête de l'halloween. Le comité s'est joint aux bénévoles de l'activité en ajoutant une station spéciale pour les jeunes lors de la collecte de bonbons ainsi qu'un jeu-concours amusant.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

159-25

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h37.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Ratthé, directeur général, greffier-trésorier